



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Risque nucléaire

Question écrite n° 29603

#### Texte de la question

M Roger Gouhier attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur la sécurité dans les centrales nucléaires. Des 1979, un rapport parlementaire qui faisait suite aux incidents de la centrale américaine de Three Miles Island proposait que soient renforcés les effectifs et les moyens du service central de sûreté des installations nucléaires. Il insistait sur la nécessité de réaliser plus fréquemment encore les exercices de sécurité et d'informer largement les populations. Il lui demande que la sécurité des installations nucléaires soit sous la responsabilité paritaire des ministères de l'industrie et de l'environnement.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La sûreté nucléaire a effectivement fait l'objet de décisions de créations de postes budgétaires au cours des années qui ont suivi les deux principaux accidents survenus dans le monde : Three Miles Island (1979) et Tchernobyl (1986). Ainsi, depuis 1980, vingt-six postes d'ingénieurs ont été créés au service central de sûreté des installations nucléaires et soixante postes d'ingénieurs ont été créés en services extérieurs (divisions nucléaires des directions régionales de l'industrie et de la recherche), au titre du contrôle de la sûreté nucléaire par les pouvoirs publics. Par ailleurs, divers exercices simulant l'action de l'exploitant, d'une part, et des pouvoirs publics, d'autre part, en situation accidentelle sont organisés chaque année, à l'initiative des différents ministères concernés. Enfin, le contrôle de la sûreté des installations nucléaires est placé, au sein du Gouvernement, sous la responsabilité conjointe du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire et du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gouhier Roger](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29603

**Rubrique :** Risques technologiques

**Ministère interrogé :** environnement et prévention des risques technologiques et naturels

**Ministère attributaire :** environnement et prévention des risques technologiques et naturels

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 1990, page 2601